

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
<b>الاتحاد الأفريقي</b> <b>African Commission on Human &amp; Peoples' Rights</b>		<b>UNIÃO AFRICANA</b> <b>Commission Africaine des Droits de l'Homme &amp; des Peuples</b>
No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia ,Tel: (220) 441 05 05/441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: <a href="mailto:au-banjul@africa-union.org">au-banjul@africa-union.org</a> ; Web <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a>		

**Communiqué final de la 23<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la  
Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

**Banjul, République de Gambie**

**13-22 février 2018**

1. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission) a tenu sa 23<sup>ème</sup> Session extraordinaire du 13 au 22 février 2018 à Banjul, République de Gambie.
2. Les travaux de la Session ont été présidés par **l'Honorable Commissaire Soyata Maïga**, Présidente de la Commission, assistée de **l'Honorable Commissaire Lawrence Murugu Mute**, Vice-Président de la Commission.
3. Les membres de la Commission ci-après ont pris part à la Session :
  - i. L'Honorable Commissaire **Soyata Maïga**, Présidente ;
  - ii. L'Honorable Commissaire **Lawrence Murugu Mute**, Vice-Président ;
  - iii. L'Honorable Commissaire **Kayitesi Zainabo Sylvie** ;
  - iv. L'Honorable Commissaire **Maya Sahli-Fadel** ;
  - v. L'Honorable Commissaire **Jamesina Essie L. King** ;
  - vi. L'Honorable Commissaire **Solomon Ayele Dersso** ;
  - vii. L'Honorable Commissaire **Hatem Essaïem** ;
  - viii. L'Honorable Commissaire **Rémy Ngoy Lumbu** ;
  - ix. L'Honorable Commissaire **Maria Teresa Manuela**.
4. Les Honorables Commissaires **Yeung Kam John Yeung Sik Yuen** et **Lucy Asuagbor** absents, se sont excusés.
5. Après l'adoption de l'ordre du jour de la Session, la Présidente de la Commission, l'Honorable Commissaire Soyata Maïga a présenté le rapport sur les réunions des organes délibérants, tenues lors du Sommet de l'Union africaine du 22 au 29 janvier 2018 à Addis-Abeba, Ethiopie.
6. La Commission a discuté des préparatifs de sa 62<sup>ème</sup> Session ordinaire qui se tiendra du 25 avril au 9 mai 2018, à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie.
7. La Commission a également échangé sur l'organisation d'une retraite entre elle et le Comité des Représentants Permanents (COREP).
8. La Commission a également examiné les propositions de détachement de personnel venant des Etats membres à la suite desquelles elle a demandé à son Secrétariat d'élaborer un document de politique interne à cet effet.
9. La Commission a poursuivi l'examen du Projet de révision de son règlement intérieur.

10. La Commission a examiné et adopté les documents suivants :
  - i. le Rapport d’audit des Communications ;
  - ii. la note conceptuelle sur l’organisation d’une retraite entre la Commission et le Comité des Représentants Permanents (COREP)
  - iii. le Rapport du premier Séminaire régional sur la mise en œuvre des décisions de la Commission, tenu à Dakar, Sénégal, et le Procès-verbal de la Réunion d’évaluation;
  - iv. le Rapport du Comité Consultatif sur les questions budgétaires et du personnel ;
  - v. le Rapport du Secrétariat relatif au suivi des actions issues de la 61<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission ;
  - vi. le Plan de travail annuel 2018 ; et
  - vii. les Lignes directrices sur le format des Rapports des missions de promotion et de protection de la Commission.
  
11. La Commission a par ailleurs examiné et renvoyé l’adoption des documents suivants :
  - i. le document sur les compensations financières des dommages subies par les victimes dans le cadre de la procédure des communications ;
  - ii. le document sur la Politique de Stages au Secrétariat de la Commission ; et
  - iii. les Lignes directrices sur l’adoption des Résolutions.
  
12. La Commission a examiné et adopté les observations conclusives relatives aux rapports périodiques des Etats parties suivants :
  - i. la République du Niger ;
  - ii. la République de Côte d’Ivoire ; et
  - iii. la République islamique de Mauritanie.
  
13. La Commission a examiné et adopté le rapport de la mission de promotion effectuée en République de Gambie.
  
14. La Commission a eu des échanges avec l’équipe de la Commission de l’Union Africaine (CUA) chargée du projet de « l’Étude sur la cohérence de la Politique de la CUA » et s’est engagée à lui faire parvenir ses observations écrites en avril 2018.
  
15. Au cours de cette session, la Commission a examiné **quarante-six (46)** Communications dont :

- i. **Vingt-six (26)** Communications sur la Saisine. Elle s'est saisie de **dix-huit (18)** Communications, dont **deux (02)** avec des Mesures conservatoires. Elle a rejeté **huit (08)** Communications ;
  - ii. **Trois (03)** Communications sur la recevabilité dont **deux (02)** Communications déclarées irrecevables et **une (01)** Communication renvoyée ;
  - iii. **Treize (13)** Communications présentées pour la radiation et qui ont été toutes radiées;
  - iv. La Commission a réexaminé sa décision relative au renvoi de **deux (02)** Communications à la Cour ;
  - v. La Commission a également donné des orientations sur **deux (02)** Communications.
16. La Commission a adopté les résolutions suivantes :
- i. Résolution sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo ;
  - ii. Résolution sur la situation des droits de l'homme en République du Cameroun ; et
  - iii. Résolution relative aux violations persistantes des droits de l'homme de la Communauté Sengwer du Kenya.
17. La Commission exprime ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République de Gambie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés à ses membres au cours de la 23<sup>ème</sup> Session extraordinaire.

**Fait à Banjul, République de Gambie, le 22 février 2018**